

Avis d'addenda mis à jour à un rapport de projet environnemental Projet de prolongement du métro Yonge North

Le projet

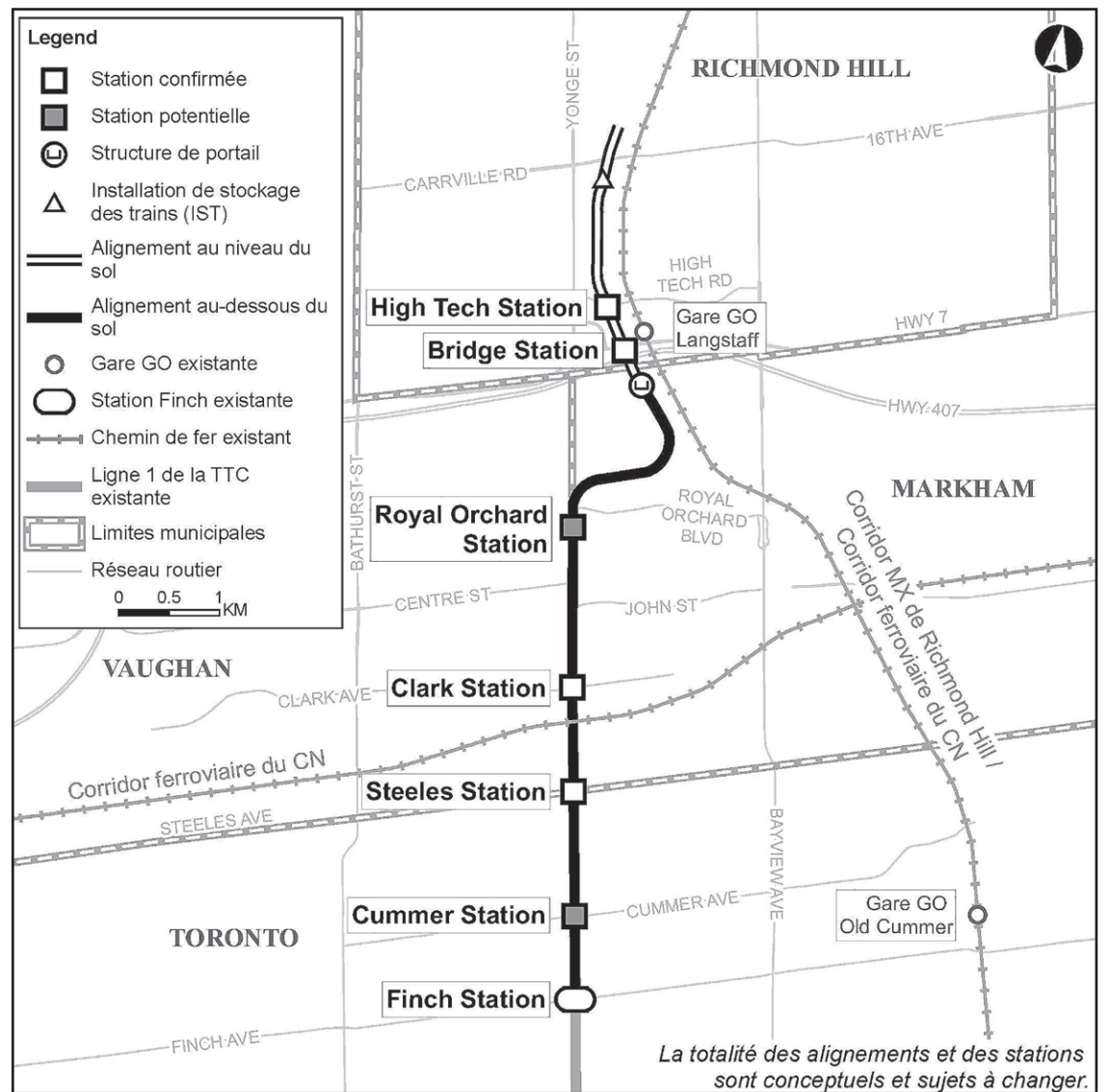
En 2009, la Région de York, la York Region Rapid Transit Corporation, la Ville de Toronto et la Toronto Transit Commission ont rédigé un rapport de projet environnemental (RPE) pour le prolongement de la ligne de métro Yonge, en vertu du Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont.) 231/08, afin de déterminer les effets potentiels et les mesures d'atténuation pour le prolongement de 6,8 kilomètres de la ligne de métro Yonge-University, de la station actuelle Finch au Richmond Hill Centre. Un addenda au RPE de 2009 a été entrepris en 2014 pour évaluer les changements de conception qui comprenaient une installation de stockage des trains (IST) nécessaire pour l'exploitation du métro.

Addenda au RPE

Depuis l'achèvement des études de 2009 et 2014, des modifications supplémentaires au prolongement du métro Yonge North (le projet) ont été recensées. Un addenda au RPE a été entrepris conformément aux articles 15 et 16 du Règl. de l'Ont. 231/08, modifié le 30 juin 2020, en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales, étant donné que tout changement incompatible avec un RPE approuvé antérieurement nécessite une réévaluation des impacts associés au changement et des mesures nécessaires pour atténuer tout impact négatif que le changement pourrait avoir, et la construction ou l'installation n'a pas commencé dans les dix ans suivant l'achèvement du RPE de 2009. Aucune incidence sur le calendrier de mise en œuvre du projet n'est prévue.

Metrolinx a publié l'addenda au RPE pour le projet de prolongement du métro Yonge North pour une période d'examen public du 10 février 2022 au 14 mars 2022.

Metrolinx a établi un processus de résolution des problèmes pour tenter de résoudre les préoccupations soulevées pendant l'examen de l'addenda au RPE. Conformément au paragraphe 15 (22.8) du Règl. de l'Ont. 231/08, Metrolinx a mis à jour l'addenda au RPE afin d'inclure une description du processus de résolution des problèmes, ce que Metrolinx a fait pour répondre aux préoccupations et l'incidence sur l'échéancier du projet associée à la résolution des préoccupations.



Processus d'examen par le ministre de l'addenda au RPE mis à jour

À compter du **14 avril 2022**, l'addenda au RPE mis à jour sera disponible sur la page Web du projet (MetrolinxEngage.com/YongeSubwayExt). L'addenda au RPE mis à jour a maintenant été soumis au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à des fins d'examen.

Dans les 35 jours qui suivront la réception de l'avis d'addenda au RPE mis à jour, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pourrait délivrer un avis à Metrolinx autorisant les changements au projet de prolongement du métro Yonge North conformément à l'addenda au RPE mis à jour, sous réserve des conditions énoncées dans l'avis du ministre. Le ministre peut également informer Metrolinx qu'aucun avis ne sera délivré.

Le ministre peut délivrer un avis seulement dans les conditions suivantes :

- le ministre est d'avis que la façon dont Metrolinx a traité une préoccupation soulevée dans le cadre du processus de résolution des problèmes entraînerait un retard déraisonnable dans la mise en œuvre du projet, et les conditions énoncées dans l'avis du ministre modifient la façon dont la préoccupation est traitée dans l'addenda au RPE mis à jour sans entraîner de retard déraisonnable dans la mise en œuvre du projet; ou
- le ministre est d'avis que le changement pourrait avoir une incidence négative sur les droits existants - ancestraux ou issus de traités - des peuples autochtones du Canada, et que les conditions pourraient prévenir, atténuer ou corriger cette incidence négative.

Une fois que le ministre fournit son avis ou confirme qu'aucun avis ne sera délivré, ou à la fin de la période d'examen de 35 jours par le ministre, Metrolinx ira de l'avant avec les changements au projet décrits dans l'addenda au RPE mis à jour.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à YongeSubwayExt@metrolinx.com.

CET AVIS A ÉTÉ PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS LE 14 AVRIL 2022.